

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 10 septembre 2009

Il est 20 h. 00, M. Alain Michaud, Vice-président, ouvre la séance.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 27 conseillers et conseillères répondent présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut donc librement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. Alain Michaud, vice-Président lit l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant demandée, il sera donc suivi tel que présenté.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2009

Après lecture du procès-verbal, aucune modification n'est demandée et le procès verbal est adopté à la majorité. A l'avenir, il sera envoyé par courrier, comme demandé lors de la dernière séance.

4. Admission – Démission

M. Jean-Pierre Tharin nous présente sa démission. Ce dernier faisant partie de la Commission d'étude pour la sécurité routière, le Bureau pourvoira à son remplacement

5. Election du Président

Dans la situation particulière où se trouve notre Conseil Général avec la vacance de notre poste de Président, un membre de notre conseil a eu la bienveillance de répondre présent à l'appel du bureau. Il s'agit de M. Christophe Rapin, personne qui a toutes les qualités requises pour occuper une telle fonction.

Aucune autre proposition n'étant faite, ce poste est soumis au vote par bulletins secrets.

Bulletins rentrés	29
Bulletins blancs	4
Bulletins épars	2
Bulletins valables	23

M. Christophe Rapin est donc élu par 23 voix et nous lui souhaitons bienvenue au sein du Bureau.

6. « Etude complémentaire et réalisation d'un trottoir ainsi que la sécurité routière aux abords de RC 252b et demande d'un crédit. Etude et réalisation pour améliorer la sécurité routière aux entrées du village et demande d'un crédit »

M. Alain Pelet, donne lecture du préavis municipal

M. Alphonse Dupont, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances et propose à l'assemblée d'accepter le projet tel que présenté.

M. Etienne Weber, rapporteur de la commission citée en titre, fait part du rapport de la commission qui adhère au préavis Municipal.

Le vice-président ouvre la discussion.

M. Eric Martin qui n'était pas présent lors de la séance d'information demande quelques éclaircissements quant aux termes utilisés dans le rapport.

M. Alain Pelet donne les explications nécessaires à la bonne compréhension des différents plans exposés, ce qui répond par la même occasion à M. Martin.

Madame Anne-Marie Wagnière soulève la question quant à la raison qui motive le sens unique du Crêt de la Forge, et pourquoi dans le sens de la descente plutôt qu'en montée.

M. Alain Pelet lui explique que la correction du carrefour augmentera la visibilité de la circulation venant d'Orbe et rappelle qu'en hiver, en cas de neige, la montée du Crêt de la Forge est souvent difficile, voire impossible.

M. Marcel Nicole s'inquiète du futur ravalement prévu au carrefour de la Petite Croix qui risque de gêner la circulation venant du village. Il émet également un commentaire quant au nombre restreint des membres de la commission adoc.

M. Alain Pelet lui donne réponse.

M. Etienne Weber, Président de la commission, explique à M. Nicole que les décisions prises à ce jour ont toujours eu lieu à trois, la démission de M. Jean-Pierre Tharin étant toute récente.

Plusieurs conseillers interviennent notamment au sujet de la mise à l'enquête du projet.

M. le Syndic, répond que la mise en situation du projet se fera début 2010 et que la mise à l'enquête débutera février 2010, ce qui permettra durant cette période aux habitants de pouvoir réagir. La réalisation des travaux commencera au courant de l'été. L'étude préliminaire sera étudiée par le Voyer pour acceptation.

Le vice-Président clôt la discussion et propose de passer au vote du point 6 :

1. Demande d'un crédit de frs 56'000.- pour la réalisation d'un trottoir ainsi que la sécurité routière aux abords de la RC 252 b.

Oui 25 Non 2 Abst. 2

2. Demande d'un crédit de frs 50'000.- pour Etude et réalisation pour améliorer la sécurité routière aux entrées du village.

Oui 20 Non 5 Abst. 4

M. Alain Pelet propose que le rapport de M. Weber soit accepté tel que présenté avec la nouvelle proposition : Avancer le modérateur de trafic côté Lignerolle et utiliser la place prévue pour les poids lourds dans le but de créer une chicane par marquage au sol.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

7. Communication de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Marianne Gaillard rappelle que toute commission doit être composée de 3 membres et d'un suppléant au minimum.

Le Vice-président remercie Mme Gaillard de sa remarque. Le bureau nommera prochainement un nouveau membre pour remplacer M. Tharin ainsi qu'un suppléant afin que la commission soit au complet.

M. François Viret remercie vivement la Municipalité pour l'organisation du concert de dimanche ainsi que pour l'apéro qui a suivi.

M. Le Syndic tient à préciser que l'organisation a été gérée en collaboration avec l'Association pour les fresques, la Municipalité s'étant occupée principalement que de l'apéro après concert.

9. Appel

A l'appel de leur nom, 29 conseillers répondent présents, M. Ruffieux n'avait pas été appelé et M. Eric Martin a rejoint l'assemblée en cours de séance.

Il est 21h30 lorsque le Vice-président clôt la séance

Le Vice-président :

La secrétaire :